



## La laïcité dans les services publics, aspects pratiques Entre renouveau et renoncement

COLLOQUE

### 1. Contexte et positionnement du projet

Souvent invoquée par les acteurs publics ou par les citoyens, la laïcité comme ses implications sont pourtant mal connues voire méconnues, et il arrive que le principe-même soit dévoyé ou encore instrumentalisé. Il est devenu fréquent que des hommes politiques, des personnalités, mais aussi des associations ou les citoyens fassent référence à la loi de 1905, à son esprit, afin de préconiser certaines mesures, ou afin de s'opposer à d'autres.

Face à la fréquence des revendications religieuses, les pouvoirs publics semblent parfois démunis. En effet, la laïcité et le fait religieux soulèvent de nombreuses questions, spécialement sur le terrain juridique. Bien que dans la loi de 1905 le mot laïcité n'apparaisse pas, l'idée était omniprésente dans les esprits des auteurs de la loi, dans le Rapport Briand, et dans les débats parlementaires. Aussi, à première vue, un certain nombre de solutions sont identifiables dans le texte-même de la loi, et dans ses interprétations jurisprudentielles.

La laïcité comporte effectivement deux aspects. D'une part, la loi de 1905 a fait disparaître la catégorie juridique des cultes reconnus, et l'État se situe en dehors de toute obédience religieuse. D'autre part, ce dernier assure la liberté de conscience, celle de croire ou de ne pas croire, et doit à ce titre rendre possible l'exercice des cultes.

Cependant, les différentes extériorisations des croyances religieuses, si elles constituent l'exercice de la liberté de religion, sont parfois encouragées, parfois prohibées dans les services publics. Des débats resurgissent régulièrement sur d'épineuses questions telles que le port de signes religieux à l'école (par ex. la question des parents accompagnateurs des sorties scolaires), à l'Université, sur les lieux de travail (par ex. le port du voile par les agents du service public ; la question des pratiques alimentaires des usagers dans les prisons et les hôpitaux) ou encore dans l'espace public (par ex. la question du port des signes religieux sur les plages ou encore l'installation de crèches dans les bâtiments et espaces publics).

De même, les questions liées aux financements des édifices du culte ou des activités culturelles (mêlant souvent des activités culturelles) suscitent un certain nombre de tensions dans les collectivités publiques. Dans la pratique, l'application quotidienne de la laïcité dans les services publics suscite encore de nombreuses interrogations, et les solutions à apporter ne sont pas toujours aussi évidentes qu'il n'y paraît, malgré les textes existants.

Les problèmes liés à la laïcité semblent finalement d'une constante actualité, et provoquent des frictions dans la pratique. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce colloque pluridisciplinaire entend répondre à certaines interrogations. A qui s'applique cette laïcité dans les services publics ? En quoi consiste-t-elle et quel est son contenu ? Quelle(s) qualification(s) lui attribuer : s'agit-il d'une laïcité « stricte » et « négative », ou au contraire doit-elle être « ouverte » ou « positive » et favoriser l'extériorisation et le financement des différents cultes ?

## 2. Description scientifique du projet

D'un point de vue méthodologique, la démarche sera essentiellement juridique mais le seul regard du juriste est insuffisant pour appréhender dans sa complexité les problématiques soulevées par le fait religieux et la laïcité.

C'est pourquoi, dans une démarche pluridisciplinaire, des universitaires issus de différentes sciences sociales combineront leurs approches autour de ce thème commun. Surtout, le but de ce colloque est d'apporter une vision pratique en associant plusieurs professionnels, praticiens, élus locaux, qui sont régulièrement confrontés aux questions liées à la laïcité et aux revendications religieuses, lesquelles sont parfois d'ordre symbolique, mais parfois portent sur des questions de financement.

1/ Tout d'abord, il est nécessaire d'identifier la conception originelle de la laïcité (conçue par les penseurs dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle puis par le législateur de 1905) et ses évolutions contemporaines. A ce titre, philosophes, linguistes, historiens et juristes croiseront leurs regards afin de mieux cerner les implications du principe dans les services publics.

2/ Ensuite, la difficulté consiste à cibler les différents problèmes juridiques liés à l'extériorisation des croyances. Les règles juridiques permettent-elles de l'interdire, si oui comment et où ? A travers trois tables rondes, seront successivement étudiées les questions relatives aux conditions d'extériorisation des croyances des agents et des collaborateurs des services publics, mais aussi des usagers des services publics en lieux clos, tels l'école, la prison et les hôpitaux, puis sera abordée la prise en compte du fait religieux par les collectivités publiques, notamment par les problèmes liés aux financements des cultes, et à la construction des lieux de cultes.

3/ Enfin, la laïcité est souvent présentée comme étant une valeur proprement spécifique à la France. Pour vérifier la réalité de ce particularisme, les rapports entretenus par différents systèmes juridiques étrangers avec le fait religieux seront présentés. Il s'agira de voir comment d'autres Etats traitent juridiquement la manifestation des questions religieuses dans les services publics.

ESPACE MALRAUX - CHAMBÉRY

21 ET 22 SEPTEMBRE 2017

Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation (CDPPOC)  
Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc

[www.fac-droit.univ-smb.fr](http://www.fac-droit.univ-smb.fr)

[colloques-cdppoc.fd@univ-smb.fr](mailto:colloques-cdppoc.fd@univ-smb.fr) / 04 79 75 83 84